

4 septembre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mardi 4 septembre 2012 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Richard Croteau, Daniel Gravel, Serge Perreault et Sylvain Grégoire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 13 août 2012
- 04- Correspondance
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 État des revenus et dépenses au 31 août 2012
  - 5.3 Avis de motion du règlement 544-2012 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$)
  - 5.4 Autorisation de paiement travaux de réfection de toiture du Centre communautaire et administratif – Certificat de paiement no 2
  - 5.5 Adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011
  - 5.6 Participation aux assises annuelles 2012 de la Fédération Québécoise des Municipalités
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'août 2012
  - 6.2 Constat d'infraction - 268 au 291, 1<sup>er</sup> rang – installation d'une piscine sans autorisation
  - 6.3 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie
  - 6.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande de morcellement, de lotissement et d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot P196-18-1
  - 6.5 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot P173
  - 6.6 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur les lots P66 à P75
- 07- Sécurité publique
  - 7.1 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – travaux préventifs 2012 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption
- 08- Loisirs et culture
  - 8.1 MRC de Joliette – Politique culturelle – approbation et soutien financier

09- **Hygiène du milieu et travaux publics**

- 9.1 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal
- 9.2 Adjudication d'un contrat de déneigement des boites d'abrasifs
- 9.3 Autorisation de paiement travaux de réfection de pavage de plusieurs chemins (chemins 1<sup>er</sup> rang, rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), route de la Chute, 2<sup>e</sup> rang) 2011 - Certificat de paiement no 3 « final »
- 9.4 Adjudication d'un contrat de fourniture et installation d'enseignes au garage municipal du 120, rue des Saules

10- **Varia**

11- **Période de questions**

12- **Levée de la séance**

2012-09-149

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 02.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2011-09-150

3.1 **Séance ordinaire du 13 août 2012**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 soit approuvé.

Adoptée

04- **CORRESPONDANCE**

2012-09-151

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 août 2012.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 août 2012.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2012-09-152

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 31 août 2012**

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 août 2012 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **176 215.85 \$**.

Décaissements : chèques numéros 4241 à 4244	2 512.87 \$
Chèques annulés ( <i>erreur d'impression</i> ) 4245 à 4270	
Comptes fournisseurs : chèques numéros 4271 à 4318	147 684.86 \$
Salaires du mois d'août	26 018.12 \$
Total de la période :	<b><u>176 215.85 \$</u></b>

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2012-09-153

**5.2 État des revenus et dépenses au 31 août 2012**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 31 août 2012.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2012.

Adoptée

2012-09-154

**5.3 Avis de motion - Règlement numéro 544-2012 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$)**

Monsieur Serge Perreault donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, portant le numéro de règlement 544-2012 et autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$).

2012-09-155

**5.4 Autorisation de paiement travaux de réfection de toiture du Centre communautaire et administratif – Certificat de paiement no 2**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Pierre Héту, architecte, datée du 16 août 2012 relative à des travaux de réfection de toiture du Centre communautaire et administratif – Certificat de paiement no 2.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement au montant de trois mille cinq cent cinquante dollars (3 550 \$) avant taxes à l'entrepreneur **Les couvertures José Beausoleil** de Sainte-Élisabeth relatif aux travaux de réfection de toiture du Centre communautaire et administratif – Certificat de paiement no 2 « acceptation définitive », tel que recommandé par la firme Pierre Héту, architecte, en date du 16 août 2012.

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

Adoptée

2012-09-156

**5.5 Adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose conformément à l'article 176.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, tels que produits par monsieur Pierre Brabant comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2011.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** le rapport financier de la  
Municipalité de Sainte-Mélanie et le rapport du  
vérificateur externe pour l'exercice financier se  
terminant le 31 décembre 2011.

Adoptée

2012-09-157

**5.6 - Participation aux assises annuelles 2012 de la Fédération Québécoise des Municipalités**

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Richard Croteau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** Monsieur Yves Beaulieu, maire,  
Madame Sylvie Perreault, conseillère, et  
Monsieur Serge Perreault, conseiller, à  
participer aux assises annuelles 2012 de la  
Fédération Québécoise des Municipalités qui  
auront lieu les 27 et 28 septembre prochains à  
Québec et que les frais d'inscription au montant  
de six cents dollars (600 \$) par participant et  
leurs frais de déplacement soient assumés par  
la Municipalité.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2012-09-158

**6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'août 2012**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 août 2012 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 août 2012.

Adoptée

2012-09-159

**Aucune résolution**

2012-09-160

**6.2 Constat d'infraction - 268 au 291, 1<sup>er</sup> rang – installation d'une piscine sans autorisation**

**CONSIDÉRANT**

que madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment, a transmis deux avis d'infraction à Voleporc Inc. pour contravention à l'article 5.1 du règlement, permis et certificat numéro 231-92, pour l'installation d'une piscine au 291, 1<sup>er</sup> rang, lots numéros 14, 15 et P16, 268;

**CONSIDÉRANT**

que Voleporc Inc. n'a toujours pas déposé sa demande de permis et que la piscine est toujours présente sur les lieux;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment, à émettre les constats relatifs à ces infractions devant l'autorité compétente, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2012-09-161

**6.3 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2010-12-242 nommant les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que certains mandats prennent fin en septembre 2012;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire harmoniser la date de nomination des membres à tous les deux ans;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 206-90 constituant un Comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE NOMMER** les personnes suivantes membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 11 novembre 2013 :

Messieurs Stéphane Forest et Robert Desjardins, membres provenant des citoyens;

Madame Sylvie Roberge et Monsieur Richard Croteau, membres provenant du conseil municipal;

Madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment, secrétaire-aviseur du Comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, secrétaire-aviseur du Comité consultatif d'urbanisme en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame Julie Chabannel.

Adoptée

2012-09-162

**6.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande de morcellement, de lotissement et d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot P196-18-1**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de madame Marie Canuel à l'effet d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot numéro 196-18-1 en zone agricole;

**CONSIDÉRANT** que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Richard Croteau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ par madame Marie Canuel visant l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot numéro 196-18-1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande.

Que tous les documents de cette demande font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2012-09-163

**6.5 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot numéro P173**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de Transport Gaston Nadeau Inc. à l'effet d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture afin qu'il puisse disposer d'un surplus de terre noire sur la partie du lot numéro 173 en zone agricole;

**CONSIDÉRANT**

que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ par Transport Gaston Nadeau Inc. visant l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur la partie du lot numéro 173 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande.

Que tous les documents de cette demande font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2012-09-164

**6.6 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur les lots numéros P66 à P75**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande des Sables de Joliette Inc. à l'effet d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur les lots numéros P66 à P75 en zone agricole;

**CONSIDÉRANT**

que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur et/ou est assujettie aux dispositions relatives

aux droits acquis de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ par les Sables de Joliette Inc. visant l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur les lots numéros P66 à P75 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande.

Que tous les documents de cette demande font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2012-09-165

**7.1 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – travaux préventifs 2012 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption**

**CONSIDÉRANT**

que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

**CONSIDÉRANT**

que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace ont été réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2012 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit;

**CONSIDÉRANT**

le mandat de services professionnels octroyé le 3 octobre 2011 par la résolution numéro 2011-10-157 à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption;

**CONSIDÉRANT**

le coût de réalisation de ce mandat d'un montant de sept mille dollars (7 000.00 \$) plus taxes;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**DE DEMANDER** l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux travaux préventifs sur couvert de glace réalisés au printemps 2012 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption.

**DE MANDATER** Monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2012-09-166

8.1 MRC de Joliette – Politique culturelle – approbation et soutien financier

**CONSIDÉRANT** le projet de politique culturelle soumis par la MRC de Joliette;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve cette initiative et est disposée à accorder son soutien financier pour contribuer à son succès;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve l'initiative de politique culturelle de la MRC de Joliette selon ses formes et teneur.

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie confirme à la MRC de Joliette sa participation au budget afférent pour l'année 2012, lequel s'établira, en ce qui concerne la Municipalité de Sainte-Mélanie, à un montant approximatif n'excédant pas mille cinq cents dollars (1 500 \$).

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2012-09-167

9.1 Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal

**CONSIDÉRANT** les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** à la compagnie **Cyrille Frigon (1996) Inc.** en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sel de déglacage (fob Montréal) pour la saison hivernale 2012/2013 au montant de quatre-vingts dollars et quatre-vingt-quinze cents (80.95 \$) plus taxes la tonne métrique, 150 tonne métrique pour la fin du mois d'octobre 2012 et 150 tonne métrique pour la mi-janvier 2013.

Adoptée

2012-09-168

9.2 Adjudication d'un contrat de déneigement des boîtes d'abrasifs

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie, à Monsieur Ghislain Asselin du 1220, 8<sup>e</sup> rang à Sainte-Mélanie, le déneigement des treize boîtes à sable au coût de neuf dollars (9,00 \$) par boîte par déneigement, pour la période d'hiver 2012-2013 et 2013-2014 et au coût de dix dollars (10,00 \$) pour l'hiver 2014-2015. Monsieur Ghislain Asselin devra recevoir les instructions de l'inspecteur en voirie, M. Jacques Gravel, à savoir quand passer pour déneiger le devant des treize boîtes à sable.

Adoptée



2012-09-169

9.3 **Autorisation de paiement travaux de réfection de pavage de plusieurs chemins (chemins 1er rang, rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), route de la Chute, 2e rang) 2011 – Certificat de paiement no 2**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme LBHA datée du 30 août 2012 relative à des travaux de réfection de pavage de plusieurs chemins (chemins 1<sup>er</sup> rang, rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), route de la Chute, 2<sup>e</sup> rang) 2011 – Certificat de paiement no 3 « final ».

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement au montant de cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-deux dollars et un cent (59 952.01 \$) toutes taxes incluses à **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection de pavage de plusieurs chemins 2011 (*chemins 1<sup>er</sup> rang, rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), route de la Chute, 2<sup>e</sup> rang*) – Certificat de paiement no 2 « acceptation provisoire », tel que recommandé par la firme d'ingénieurs LBHA en date du 30 août 2012.

**QUE** les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds provenant de la subvention relative au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 et les fonds provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) et plus spécifiquement selon les dispositions du règlement numéro 534-2011, règlement autorisant la réalisation de travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur le chemin du 1<sup>er</sup> rang, une partie du chemin du rang Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2<sup>e</sup> rang pour un montant total d'un million deux cent dix mille cent deux dollars (1 210 102 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas huit cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars (873 562 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire accordée dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010-2013 (*TECQ 2010-2013*).

Adoptée

2012-09-170

9.4 **Adjudication d'un contrat de fourniture et installation d'enseignes au garage municipal du 120, rue des Saules**

**CONSIDÉRANT**

les demandes de prix pour la fourniture et installation d'enseignes au garage municipal du 120, rue des Saules;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** à la compagnie **Les créations Projectimage Inc (9229-2788 Québec Inc.)** de Notre-Dame-de-Lourdes en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat clé en main de fabrication, fourniture et installation

d'enseignes au garage municipal du 120, rue des Saules au montant de quatre mille cent vingt-cinq dollars et cinquante-sept cents (4 125.57 \$) plus taxes.

**QUE** les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds provenant du poste budgétaire 03-610-00-722 de l'exercice financier en cours.

Adoptée

10- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 16.

2012-09-171

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 17.

Adoptée

---

**Yves Beaulieu**  
Maire

---

**Claude Gagné**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier